

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
**Question au ministre Michel BARNIER**  
**Mardi 13 novembre 2007**

Mission « Agriculture, Pêche et Affaires rurales »,  
PLF 2008

**La réponse du ministre Michel BARNIER**

Un audit de la filière halieutique, financé par mon ministère, a été mené au début du mois de septembre ; je souhaite que ses conclusions permettent de définir les voies d'avenir de la pêche à Saint-Pierre-et-Miquelon où j'ai l'intention de me rendre prochainement.

Je pense notamment aux questions relatives à l'accès à la ressource halieutique et à sa gestion, à l'équilibre entre les différentes formes d'exploitation, au soutien de cette filière en termes d'appellations de produits sur le marché européen.

Mon ministère apporte déjà un soutien important à la restructuration de la filière dans le cadre du contrat de développement 2007/2013, auquel sont alloués 1 370 000 euros, soit le double du montant alloué dans le contrat précédent.

Un plan de sortie de flotte ne se justifie normalement qu'en cas de surcapacité avérée ; or dans ses négociations avec le Canada, la France reste très ferme sur la nécessité du maintien, voire de l'augmentation, des capacités de pêche françaises.

Néanmoins, si une restructuration de la flotte apparaissait indispensable, par la diminution du nombre des unités de moins de 12 mètres au profit de navires pouvant accéder à des zones de pêche plus lointaines, les crédits du contrat de développement pourront éventuellement être redéployés.

Enfin, les mesures relatives à la compensation du surcoût du gazole s'appliqueront de la même façon en métropole et outre-mer.